

Chapitre IV

DE L'IMPORTANCE DE DISTINGUER LA GRÂCE PRÉVENANTE DE LA GRÂCE SANCTIFIANTE

Introduction

Il me semble que pour bien comprendre la manière dont l'évangélisation et la sanctification en profondeur de notre humanité peuvent se faire, il est important au départ d'avoir bien présent à l'esprit la distinction entre un amour humain qui vient de nous et la charité divine qui est un don de Dieu et qui demande donc à être reçu. Cela suppose de nous rappeler que « la charité est toujours plus qu'une simple activité »¹ et qu'elle ne se laisse donc pas mesurer par la générosité ou la grandeur des œuvres. Comme Benoît XVI l'a rappelé dans son discours lors de la veillée de prière avec les jeunes : « **Ce qui constitue notre foi ce n'est pas en premier lieu ce que nous faisons, mais ce que nous recevons.** En effet, il se peut que des personnes généreuses, qui ne sont pas chrétiennes, fassent beaucoup plus que nous. Amis, acceptez-vous d'être introduits dans la vie trinitaire de Dieu ? Acceptez-vous d'être introduits dans sa communion d'amour ? »² Cela n'empêche pas que des actes de générosité puissent avoir une valeur et un sens pour le salut, mais pour cela il est important de bien distinguer aussi la grâce prévenante et la grâce sanctifiante.

1. Le baptême de désir

« Quiconque nie le Fils n'a pas non plus le Père. Qui confesse le Fils a aussi le Père » (1 Jn 2, 23-24). « Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné » (Mc 16, 16). Il faut espérer que parmi ceux qui n'ont pas une foi explicite au Christ parce qu'ils n'ont jamais été vraiment évangélisés, beaucoup sont sauvés en ayant le cœur ouvert au Christ à leur insu c'est-à-dire en ayant ce que l'on peut appeler **une foi « implicite »**. C'est toute la question du « **baptême de désir** » qu'il ne faut pas réduire au « désir du baptême ». Pour recevoir la grâce sanctifiante c'est-à-dire le don de la charité, il faut la foi et l'espérance selon la parole de l'épître aux Hébreux : « Sans la foi il est impossible de lui plaire. Car celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe et qu'il se

¹ « Dans son hymne à la charité (cf. 1 Co 13), saint Paul nous enseigne que la charité est toujours plus qu'une simple activité : « J'aurai beau distribuer toute ma fortune aux affamés, j'aurai beau me faire brûler vif, s'il me manque l'amour, cela ne sert à rien » (v. 3). Cette hymne doit être la *Magna Charta* de l'ensemble du service ecclésial. En elles sont résumées toutes les réflexions qu'au long de cette Encyclique j'ai développées sur l'amour. » (*Deus Caritas est*, 32).

² Le 19 juillet 2008 à Sydney, O.R.L.F. N. 29.

fait le rémunérateur de ceux qui le cherchent »³ (11, 6). De même Pierre dit : « En vérité, je le comprends : Dieu ne fait pas de différence entre les hommes ; mais, quelle que soit leur race, il accueille les hommes qui l'adorent (le craignent) et font ce qui est juste » (Ac 10, 34-35). Le don de la charité divine va de pair avec la crainte de Dieu c'est-à-dire aussi avec l'obéissance à la vérité.

Le « baptême de désir » concerne donc d'abord les croyants monothéistes de bonne volonté qui ne rejettent pas le Christ au fond de leur cœur dans le sens où Jésus dit à ses apôtres : « Qui n'est pas contre nous est pour nous » (Mc 9, 40). Remarquons qu'en ce sens, il apparaît difficile d'affirmer d'une manière générale que parmi les « incroyants », ceux qui « se dévouent » au service des autres possèdent au fond de leur cœur la charité divine. Celle-ci, en effet, dépend de la foi et non de la générosité humaine⁴.

2. Les œuvres préparatrices à l'accueil de la grâce sanctifiante

Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne puissent marcher sur un chemin de salut. En effet, il faut espérer que parmi ceux qui se dévouent sincèrement au service de leur prochain, sans pour autant posséder une « charité implicite » au fond de leur cœur, beaucoup, en réalité, accueillent ce que l'Église appelle la grâce « prévenante »⁵, celle qui vient au-devant de tout homme pour lui permettre de faire des œuvres qui soient vraiment bonnes⁶, même si elles ne sont pas des œuvres de charité. Dieu, en effet, veut faire miséricorde aux miséricordieux et il donne aux hommes de bonne volonté la grâce pour faire des œuvres bonnes qui les

³ Comme aime à le rappeler Benoît XVI : « **Foi, espérance et charité vont de pair** » (Deus Caritas est, 39).

⁴ Cela ne doit pas nous empêcher d'espérer que beaucoup gardent au fond d'eux-mêmes une certaine ouverture de cœur qui leur vaudra de recevoir un jour le don de la charité divine. Néanmoins comme il manque une vraie vie théologale, dans leurs actions concrètes « beaucoup de saleté recouvre la pureté » comme le montre Benoît XVI : « Chez la plupart des hommes – comme nous pouvons le penser – demeure présente au plus profond de leur être une ultime ouverture intérieure pour la vérité, pour l'amour, pour Dieu. Cependant, **dans les choix concrets de vie, elle est recouverte depuis toujours de nouveaux compromis avec le mal** – beaucoup de saleté recouvre la pureté, dont cependant la soif demeure et qui, malgré cela, émerge toujours de nouveau de toute la bassesse et demeure présente dans l'âme. » (*Spe salvi*, 46).

⁵ « **Le commencement de la justification chez les adultes doit être cherché dans la grâce prévenante de Dieu par Jésus-Christ**, c'est-à-dire par un appel de lui, qui leur est adressé sans aucun mérite préalable en eux. De la sorte, ceux que leurs péchés avaient détournés de Dieu se disposent, poussés et aidés par sa grâce, à se tourner vers leur justification, en acquiesçant et en coopérant librement à cette grâce » (DS 1525).

⁶ C'est-à-dire notamment non contaminées par l'orgueil. Ainsi « nous professons que **Dieu est l'auteur de tous les bons mouvements et des bonnes actions, de tous les efforts et de toutes les vertus qui, depuis les commencements de la foi, nous font tendre vers Dieu**. Nous ne doutons pas que sa grâce prévienne tous les mérites de l'homme » (DS 248). « Nous confessons... que, dans toute bonne œuvre, ce n'est pas nous qui commençons et qui sommes ensuite aidés par la miséricorde de Dieu, mais que c'est lui, sans aucun mérite bon mérite préalable de notre part, qui d'abord nous inspire la foi et l'amour, pour que nous recherchions fidèlement le sacrement du baptême et qu'après le baptême nous puissions accomplir, avec son aide, ce qui lui plaît » (DS 397).

prépareront à recevoir la grâce sanctifiante⁷. Ne l'oublions pas : « La préparation de l'homme à l'accueil de la grâce est déjà une œuvre de la grâce »⁸ (CEC 2001)⁹. Tel est précisément le sens de l'expression « grâce prévenante »¹⁰.

Conclusion

Ainsi la distinction entre grâce prévenante et grâce sanctifiante peut nous aider à situer à sa juste place le travail thérapeutique comme « préparation » à la conversion. Il demande en effet à être **compris et vécu à l'intérieur du travail de la grâce prévenante**, ce qui suppose que le thérapeute connaisse les grandes lois du chemin de conversion et de pénitence que le Christ ouvre à tout homme et demeure à l'écoute du chemin intérieur (spirituel) de la personne. Cette distinction nous aide aussi à ne pas confondre l'épanouissement d'un amour humain, tel qu'un travail psychologique peut le favoriser, avec l'acquisition de la charité divine¹¹. Beaucoup de thérapeutes chrétiens pourraient être tentés, en effet, de limiter leur horizon à ce niveau-là.

⁷ « Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la foi seule, en ce sens qu'aucune autre coopération n'est requise pour obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne lui est nullement nécessaire de se préparer et de se disposer par un mouvement de sa volonté, qu'il soit anathème. » (DS 1559). « Nous sommes dits justifiés par la foi parce que **“la foi est le commencement du salut de l'homme”**, le fondement et la racine de toute justification, “sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu” (Hb 11, 6) et de parvenir à partager le sort de ses enfants ; nous sommes dits justifiés gratuitement parce que **rien de ce qui précède la justification, foi et œuvres, ne mérite cette grâce de la justification**. “Car, si c'est une grâce, elle ne vient pas des œuvres ; autrement (comme dit le même Apôtre) la grâce ne serait plus la grâce” (Rm 11, 6) » (DS 1532)

⁸ Le catéchisme poursuit en disant : « **Celle-ci est nécessaire pour susciter et soutenir notre collaboration à la justification par la foi** et à la sanctification par la charité. Dieu achève en nous ce qu'il a commencé, " car il commence en faisant en sorte, par son opération, que nous voulions : il achève, en coopérant avec nos vœux déjà convertis " (S. Augustin, grat. 17 : PL 44, 901) »

⁹ « Si quelqu'un dit que la miséricorde nous ait donnée par Dieu lorsque, sans la grâce, nous croyons, nous voulons, nous désirons, nous faisons des efforts, nous travaillons, nous prions, nous veillons, nous étudions, nous demandons, nous cherchons, nous frappons à la porte, et qu'il ne confesse pas que **notre foi, notre volonté, et notre capacité d'accomplir ces actes comme il faut se font en nous par l'infusion et l'inspiration du Saint Esprit** ; s'il subordonne l'aide de la grâce à l'humilité ou à l'obéissance de l'homme et s'il n'admet pas que c'est le don de la grâce elle-même qui nous permet d'être obéissants et humbles, il résiste à l'Apôtre qui dit : “Qu'as-tu que tu n'aies reçu ?” (1 Co 4, 7) et : “C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis” (1 Co 15, 10). » (DS 376)

¹⁰ Le récent catéchisme de l'Église catholique préfère parler de grâces actuelles : « La grâce sanctifiante est un don habituel, une disposition stable et surnaturelle perfectionnant l'âme même pour la rendre capable de vivre avec Dieu, d'agir par son amour. On distinguera la *grâce habituelle*, disposition permanente à vivre et à agir selon l'appel divin, et **les grâces actuelles qui désignent les interventions divines soit à l'origine de la conversion soit au cours de l'œuvre de la sanctification**. » (2000)

¹¹ Elle nous aide aussi à ne pas confondre l'amour véritable avec un « vouloir aimer en faisant des choses pour les autres », ce qui reviendrait à transformer le christianisme en moralisme.